

Le service de soins

Les interventions des services de soins sont planifiées par le responsable des installations, selon les protocoles d'interventions qui figurent dans le fichier sanitaire. Chaque protocole identifie clairement les actions à mener. L'équipe médicale et paramédicale doit rester vigilante devant tous signes cliniques évocateurs d'un tableau de pneumopathie (voir description signes cliniques ci dessous). La possibilité d'une dégradation de la température et/ou d'une prolifération des légionelles dans le réseau d'eau doit être évoquée.

L'information doit être transmise au médecin coordonnateur. Il peut activer le **Groupe Eau** dont l'objectif sera d'évaluer la situation au regard des résidents et des données de la surveillance (température et légionelles). Il avertit :

- les membres permanents du Groupe Eau (si existant) : le représentant légal de l'établissement, le représentant de la cellule d'hygiène, le responsable technique, le médecin coordonnateur, le cadre ou l'infirmier coordonnateur.
- les membres invités : le représentant du laboratoire d'analyses, le représentant de l'ARS service Santé Environnement, et toute personne pouvant apporter une aide technique.

I - Participe à la stratégie de surveillance		
Quoi ?	Où ? Quand ? Fréquences ?	Qui ? Comment ?
Des mesures des températures	<p>Aux points d'usage (PU) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * robinets, douches, douchettes si existantes, bains à remous ou à jets * représentatifs de l'usage au quotidien par les usagers * accessibles aux résidents vulnérables au risque de légionellose * ayant fait l'objet d'une installation ou d'une rénovation récente * les plus éloignés de la production eau chaude <p>1 fois/mois pour les PU et les bains à remous ou à jet</p>	<p>Par le personnel paramédical ou l'agent d'entretien, ou le responsable des installations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A l'aide d'un thermomètre (alcool, électronique, si thermomètre laser attention aux mesure non reproductibles) - Faire étalonner si nécessaire les thermomètres électroniques et lasers - Inscrire les données sur le tableau de suivi des températures PU et PT (cf fiche technique)
De l'analyse des légionelles	<ul style="list-style-type: none"> - Aux points d'usage : représentatifs du réseau, et/ou la perte de charge est la plus importante - 1 fois/an ou à la fin des travaux ou avant l'ouverture d'un service 	<p>Par l'agent préleveur (cofrac) accompagné d'une personne du service :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire réaliser les prélèvements en milieu de journée
II - Met en oeuvre des mesures de prévention		
Surveillance des signes cliniques des résidents évocateurs d'un tableau de pneumopathie (cf. III.)	<ul style="list-style-type: none"> - En continue - En période de travaux sur les réseaux d'eau 	Par le personnel médical ou paramédical
Ecoulement des points d'usage non utilisés	<ul style="list-style-type: none"> - 2 à 3 fois / semaine - A définir par le groupe eau 	Par le personnel paramédical, ou l'agent d'entretien : Ouvrir et purger la robinetterie pendant 2 minutes, eau froide et chaude
Entretien de la robinetterie : brise jet, col de cygne, pommeau de douche, flexible	<p>Entretien standard :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tous les jours pour les points d'eau de l'établissement utilisés - 1 fois / semaine pour les points d'eau non utilisés <p>Entretien approfondi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 fois / an (rythme en fonction de la dureté de l'eau) 	Par le personnel paramédical, ou l'agent d'entretien : <ul style="list-style-type: none"> - Entretien standard : produit détergent-désinfectant - Entretien approfondi : démonter, nettoyer puis détartrer les éléments
Entretien des flexibles	<ul style="list-style-type: none"> - Douches - 1 fois / an 	Par le service technique, sur demande du service de soins : <ul style="list-style-type: none"> - A changer si défectueux

III - Applique la Conduite à Tenir devant une suspicion ou une légionellose

Quoi ?	Où ? Quand ? Fréquences ?	Qui ? Comment ?
<p>Réaliser le diagnostic clinique de légionellose : Pneumopathie confirmée par radio et analyse biologique :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Antigène soluble urinaire positif Si négatif 2. Culture des crachats et / ou 3. PCR <p>Conservation des souches, pour envoi au Centre National de Référence Legionella :</p> <p>CNR Legionella Professeur Jérôme ETIENNE Groupement Hospitalier Est Université Claude Bernard Centre de Biologie et Pathologie Institut de Microbiologie 59 bd Pinel 69677 BRON cedex Téléphone : 04 72 12 96 25 Fax : 04 72 35 73 35 Email : jerome.etienne@chu-lyon.fr</p>	<p>Devant toute pneumopathie (il n'y a pas de spécificité radio clinique) et en présence de signes cliniques évocateurs, suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Pneumonie d'allure sévère début aigu, pas de signes ORL, pouls dissocié, atteinte bilatérale. * Présence de signes extra thoraciques : digestifs (douleurs abdominales, vomissements, diarrhées, inappétence); neurologiques (troubles de conscience et du comportement, céphalées, pas de syndrome méningé,). <ul style="list-style-type: none"> - Incubation de 2 à 10 jours ou plus longue. - mode de transmission : inhalation d'un aérosol de fines gouttelettes (< à 5 µ) émises par une installation technique comprenant un circuit d'eau chaude ou réchauffée ou colonisée par des souches pathogènes de Legionella à un niveau suffisant de concentration. <p>Absence de transmission inter-humaine</p>	<p>Par l'infirmier (ère) Sur prescription médicale</p> <p>Par le médecin coordonnateur et/ou médecin traitant Décider toilettes au gant.</p>
<p>Hospitalisation du résident (cf critères cliniques).</p>	<p>Si aggravation de l'état clinique</p>	<p>Par le médecin coordonnateur et / ou médecin traitant</p>
<p>Informers le responsable des installations⁷</p>	<p>- Dès la 1^{ère} suspicion et en cas de légionellose confirmée</p>	<p>Le médecin coordonnateur selon les procédures en vigueur dans l'établissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter les soins selon les préconisations du responsable (toilettes aux gants et/ou filtres terminaux)
<p>Faire une enquête environnementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Externe : tour aéroréfrigérée - Interne : plan de prélèvement du réseau d'eau chaude et eau froide, baignoires à remous et / ou à jets, éventuellement lavabos. 	<p>- Dès la 1^{ère} suspicion et en cas de légionellose confirmée</p>	<p>Par le responsable des installations et le médecin coordonnateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consulter le fichier sanitaire - Informer l'ensemble du personnel médical et paramédical. - Renforcer la vigilance par une information des médecins traitants. - Surveillance des résidents. <p>Par le cadre ou l'infirmier coordonnateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier l'utilisation d'eau stérile pour les dispositifs médicaux d'oxygénothérapie ou d'aérosolthérapie si concernée.
<p>- Signalement externe : Déclaration obligatoire (DO) à l'ARS</p>	<p>- A réception des résultats</p>	<p>Par le médecin coordonnateur - Fiche DO</p>

⁷ Cf fiche outil responsable des installations